

Comité Directeur – séance du 8 février 2023

Membres en fonction : 29

Présents : 21

Procurations : 2

Excusés : 6

8. PREVENTION ANIMATION COMMUNICATION :

8.1 Programme 2023 de subventions pour l'animation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En 2020, le SMICTOM a validé son nouveau PLPDMA qui fixe la feuille de route des actions jusqu'en 2025. L'objectif est de réduire 15% la production annuelle de déchets par habitant par rapport à 2010 et d'atteindre les 80% de valorisation. Si le programme s'appuie sur l'évolution de l'organisation de la gestion des déchets (modalités de collecte et de facturation), il nécessite également la mise en œuvre d'actions, accompagnant les usagers dans la modification de leur mode de vie ou de consommation. Pour ce faire le SMICTOM souhaite impliquer le réseau associatif local qui constitue autant de relais auprès de la population sur des thématiques spécifiques.

En 2022, nous avons déjà atteint nos objectifs avec -17% de production de déchets par habitant et plus de 80% de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

8.1.1 Subvention à l'ACJCA pour la promotion du compostage et de broyage

Les déchets verts représentent 20% des déchets collectés en déchèteries et les déchets alimentaires constituent encore 45% du bac gris. Or ces déchets peuvent être facilement valorisés à domicile par la pratique du compostage et du paillage.

Depuis 2010, le SMICTOM s'appuie sur l'association ACJCA pour promouvoir ces pratiques, grâce à la formation du guide jardin naturel, et l'organisation de conférence, d'ateliers et de stand d'information tenus par les bénévoles de l'association. Ainsi, l'ACJCA participe à une cinquantaine d'événements par an sur le thème et sensibilise environ 3500 personnes. Une convention de partenariat a été signée en 2020 pour une durée de 3 ans afin de soutenir l'association. Elle prévoit le versement d'une subvention annuelle de 5000 euros.

Le Comité Directeur :

Après en avoir délibéré,

Décide l'octroi d'une subvention de 5 000 € au profit de l'ACJCA au titre de l'année 2023

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme
A Scherwiller, le 10 février 2023

Le Président par délégation

Nicolas PIERAUT
Directeur



Date de mise en ligne : 13 février 2023

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - Tél. : 03.88.92.27.19 – Fax : 03.88.92.27.01

Messagerie : courrier@smictom-alsacecentrale.fr – Site Internet : www.smictom-alsacecentrale.fr

N°SIRET : 256 702 960 00012 – Code APE : 3811Z